

Renforcement des capacités du Niger pour la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Rapport final



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Mis en œuvre par
le Bureau UNESCO régional multisectoriel de Dakar

Mars 2016



Rapport narratif final

| | |
|---|---|
| Titre du projet : | Renforcement des capacités du Niger pour la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel |
| Pays ou région cible : | République du Niger |
| Code budgétaire de l'UNESCO : | WBS 199GL04000.11/199GLO4538 |
| Source de financement : | Contribution volontaire et supplémentaire du Royaume d'Espagne au Fonds du patrimoine culturel immatériel |
| Budget total approuvé : | 167 336 dollars des Etats-Unis |
| Période sur laquelle porte le rapport : | Octobre 2013/décembre 2015 |
| Agence d'exécution : | Bureau UNESCO régional multisectoriel de Dakar |
| Partenaire de la réalisation : | Direction du patrimoine culturel du Niger |
| Date de début du projet : | Octobre 2013 |
| Date d'achèvement du projet : | Décembre 2015 |
| Secteur responsable : | Secteur de la culture |
| Nom de la personne qui établit le rapport : | Vanessa Fanjul Marlé |

I. Résumé et historique

Le projet de «Renforcement des capacités du Niger pour la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel» a permis entre 2014 et 2016 de renforcer et d'accompagner les autorités publiques du Niger dans l'appropriation des concepts et des outils associés à la Convention de 2003. Il a permis également d'améliorer les contextes institutionnel et social pour une sauvegarde plus efficace et durable du patrimoine culturel immatériel (PCI).

Mené en étroite collaboration avec la Direction du patrimoine culturel et des Musées (DPCM) du Ministère de la Culture, des Arts et des Loisirs, l'action s'est concentrée sur deux aspects: d'une part la mise en œuvre la Convention au niveau national, d'autre part l'élaboration d'inventaires participatifs. En outre, lors de la mise en œuvre du projet, un élément de PCI (Pratiques et expressions de la parenté à plaisanterie) a été inscrit en 2014 sur la Liste représentative du PCI de l'humanité.

Le projet a connu à ses débuts certains délais dans sa mise en œuvre. Après une longue phase de planification et budgétisation, les activités ont démarré en mai 2014, suite à la signature de l'Accord de partenariat avec la DPCM. Au total, cinq activités dont la restitution du projet le 9 mars 2016, ont été exécutées dans le cadre du projet. Le renforcement des capacités a été au cœur du projet à travers la tenue de deux ateliers de formation et de deux activités d'inventaire, intégrés dans un processus de coopération internationale et avec l'assistance technique de trois facilitateurs issus du réseau d'experts de l'UNESCO.

Le projet a atteint ses principaux objectifs à savoir:

- ✓ former et sensibiliser les parties prenantes à la mise en œuvre de la Convention de 2003 et l'importance du PCI au Niger ;
- ✓ former la Direction du patrimoine culturel, les communautés et ONG locales et autres parties prenantes à l'élaboration d'inventaires du PCI ;
- ✓ mener deux inventaires pilotes (Boubo et Agadez) ;
- ✓ Renforcer les capacités de la DPCM à travers l'achat de matériel technique pour l'élaboration d'inventaires (dans le cadre du projet et des futures actions d'inventaire) ;
- ✓ sensibiliser au niveau national sur l'importance du PCI et de sa sauvegarde à travers différentes activités telles que des émissions télévisées, des réunions d'information, etc.

Par ailleurs, une journée de réflexion dédiée à l'amélioration de la loi relative à la sauvegarde du patrimoine culturel en vue d'inclure la notion de PCI a eu lieu.

Au total, 39 participants, dont 16 femmes, ont pris part aux ateliers de formation. Les communautés locales ont participé notamment à l'atelier de *Formation sur le développement d'une méthodologie d'inventaire du PCI* et aux travaux d'inventaire sur les sites pilotes.

Voici quelques dates clés du projet :

| | |
|----------------------|--|
| Décembre 2012 | Approbation du projet (Décision 7.COM 19) lors de la 7e session du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du PCI. |
| 2013 | 1 ^{ère} mission du BREDa à Niamey pour échanges avec la DPCM sur l'identification des activités à entreprendre dans le cadre du projet. |
| Mai 2014 | Signature de l'Accord de partenariat d'exécution. |
| 09/07/2014 | Création par arrêté du Comité de pilotage. |
| 10-14/11/2014 | Atelier de formation sur la mise en œuvre de la Convention de 2003 au |

| | |
|---------------------|---|
| | niveau national (activité 1). |
| 15/11/2014 | Journée de réflexion sur le cadre juridique et institutionnel relatif au patrimoine culturel national (activité 2). |
| 24/03/2015 | Lettre de réponse du Secrétaire Générale du Ministère de la Culture, des Arts et des Loisirs à la Directrice du Bureau de l'UNESCO à Dakar pour l'extension du contrat d'exécution jusqu'au 31 décembre 2015. |
| 21-30/04/2015 | Formation sur le développement d'une méthodologie d'inventaire du PCI avec la participation des communautés (activité 3) |
| 24/10 au 30/12/2015 | Travail d'inventaire sur deux sites pilotes : Boubon et Agadez (activité 4) |
| 09/03/2016 | Restitution du projet |

Historique

Le Niger a ratifié la Convention de 2003 le 27 avril 2007 et a inscrit deux éléments sur la Liste du PCI :

- Les *pratiques et savoirs liés à l'Imzad des communautés touarègues de l'Algérie, du Mali et du Niger*¹ (inscrit en 2013) ;
- Les *Pratiques et expressions de la parenté à plaisanterie au Niger*² (inscrit en 2014).

Conscient du rôle primordial que le PCI joue dans l'identité des différentes communautés, le Niger a exprimé à plusieurs reprises, et notamment lors de son mandat comme membre du Comité intergouvernemental de 2008 à 2012, le besoin d'être mieux équipé pour le sauvegarder.

Dans ce sens, le Niger a réalisé des efforts considérables ces dernières années. En effet, sur le plan national, en 1997, la Loi 97-022 relative à la «Préservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel national» a été adoptée et les premières initiatives d'inventaire ont été menées à la fin des années 80. Si un certain nombre d'éléments du PCI figurent désormais dans liste nationale d'inventaire du PCI, la ratification de la Convention n'avait pas encore donné lieu à un travail méthodologique et systématique d'inventaire, en ligne avec l'esprit de la Convention et avec la participation des communautés et des ONG. La «Déclaration de politique culturelle nationale», approuvée en 2008, met l'accent sur l'importance de sauvegarder le PCI et la nécessité d'élaborer des inventaires. En 2009, une «Loi d'orientation relative à la culture» incluant en bonne mesure les clauses de la Convention même, témoignait par-là de la volonté du Niger d'intégrer cet instrument normatif international dans ses politiques nationales.

Malgré tous ces efforts, les résultats obtenus jusqu'alors n'étaient pas satisfaisants. De plus, le cadre juridique et réglementaire était encore insuffisant, tout comme les ressources humaines et financières ; la sensibilisation au PCI n'était pas été menée à tous les niveaux.

Le Niger a donc exprimé le besoin de **renforcer ses capacités pour la sauvegarde de son PCI pour une mise en œuvre efficace de la Convention et son souhait d'être soutenu** dans son appropriation des concepts et outils associés à la Convention.

Pour ces raisons, un projet de renforcement des capacités pour la sauvegarde du PCI au Niger a été élaboré par l'UNESCO en partenariat avec la DPCM qui a été approuvé par le Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du PCI lors de sa 7^{ème} session en décembre 2012. (Décision 7.COM 19). Ce projet qui s'insère dans la stratégie globale de l'UNESCO pour renforcer et consolider ses

¹ <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/RL/les-pratiques-et-savoirs-lies-a-limzad-des-communautes-touaregues-de-lalgerie-du-mali-et-du-niger-00891>

² <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/RL/pratiques-et-expressions-de-la-parente-a-plaisanterie-au-niger-01009>

capacités humaines et institutionnelles pour la sauvegarde du PCI, a reçu le soutien du Royaume d'Espagne qui, par une généreuse contribution volontaire supplémentaire au Fonds du PCI, a permis la réalisation de ce projet.

Le projet visait à bâtir une masse critique d'expériences et de connaissances, tant au sein des institutions gouvernementales qu'au sein de la société civile, de sorte que le pays dispose d'un cadre approprié pour la sauvegarde durable du PCI et la mise en œuvre de la Convention sur le long terme.

Les principaux objectifs du projet ont été fixés comme suit :

1. Aider le Niger à s'acquitter des obligations nationales découlant de la ratification de la Convention, en particulier concernant l'élaboration d'inventaires avec la participation des communautés ainsi que d'autres mesures de sauvegarde ;
2. Développer un niveau suffisant de capacités nationales, aussi bien au sein d'institutions publiques que parmi les principaux acteurs de la société civile et des communautés afin que le Niger dispose d'un socle solide et durable pour la sauvegarde du PCI et la mise en œuvre de la Convention ;
3. Augmenter les possibilités du Niger de participer aux mécanismes de coopération internationale de la Convention, y compris l'Assistance Internationale du Fonds du PCI.

Le projet a été mené en étroite collaboration entre la DPCM et le Bureau UNESCO régional multisectoriel de Dakar, avec le soutien du Secrétariat de la Convention de 2003 (Section PCI à Paris). Le projet s'est par ailleurs appuyé sur l'expérience du Bureau technique de la coopération espagnole au Niger en matière de gestion durable du patrimoine culturel et de son intégration dans les politiques nationales de développement.

II. Description de l'exécution du projet

Le 14 mars 2014, le Ministre de la culture, des arts et des loisirs du Niger, marquait de son accord le démarrage du projet. Le 9 juillet 2014, l'arrêté n° 023 MCA/L créait le Comité de pilotage chargé notamment d'assurer le suivi et l'évaluation des actions réalisées dans le cadre du projet. Ces événements ont par la suite été suivis par la mise en œuvre des quatre 4 activités suivantes :

1. *Atelier de formation sur la mise en œuvre de la Convention de 2003: sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, du 10 au 14 novembre 2014 à Niamey ;
2. *Réunion de consultation sur le cadre institutionnel et législatif relatif au patrimoine culturel national*, le 15 novembre 2014 à Niamey ;
3. *Atelier de formation sur le développement d'une méthodologie d'inventaire du patrimoine culturel immatériel, avec la participation des communautés*, du 21 au 30 avril 2015 à Niamey ;
4. Travail d'inventaire participatif (TIP) sur le village de Boubon et la ville d'Agadez sur une période de minimum 2 mois.

Il est à noter que pour assurer une meilleure gestion du projet, la création d'un Comité de pilotage a été convenue sur l'accord de partenariat d'exécution signé en 2014.

Ce Comité, créé par arrêté n°023 MCA/L du 9 juillet 2014, a été chargé des responsabilités suivantes :

- Assurer le suivi et l'évaluation des actions réalisées dans le cadre du projet ;
- Proposer des mesures en vue de corriger les éventuelles insuffisances constatées lors de la mise en œuvre du projet ;
- Réfléchir sur la stratégie pour rendre durable l'action de sauvegarde du PCI au Niger ;

- Veiller à la pleine implication des communautés locales participant aux activités ainsi que de la communication du projet.

Pour ce faire, le Comité s'est composé des huit personnes suivantes :

- Secrétaire Général du Ministère de la culture, des arts et des loisirs ;
- Directeur général du patrimoine culturel ;
- Directeur du patrimoine culturel ;
- Directrice des ressources financières et du matériel ;
- Directeur des études et programmation du Ministère chargé de la culture ;
- Un représentant de la Direction générale de l'entrepreneuriat et de l'économie culturelle ;
- Un représentant de la Commission nationale UNESCO/ISESCO ;
- Un représentant de la Coopération espagnole au Niger.

Le Comité s'est réuni à quatre reprises (30 juillet et 12 décembre 2014, 25 août 2015 et 30 janvier 2016).

Par ailleurs, en vue de préparer les activités d'inventaire sur le terrain, Monsieur Djibrin Almajiri, membre dudit Comité, a effectué en avril 2015 une mission de suivi à Boubon.

III. Activités menées

a) **Activité 1 : Atelier de formation sur la mise en œuvre de la Convention de 2003 au niveau national**

Cet atelier de renforcement des capacités sur la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du PCI au niveau national s'est tenu à Niamey du 10 au 14 novembre 2014 au Centre culturel Oumarou Ganda (CCOG).

Au total, vingt participants (50% de femmes), représentants du Ministère de la Culture, des Arts et des Loisirs et de ses Directions centrales et déconcentrées, des instituts et des centres de recherches ainsi que des représentants de la société civile et des journalistes intéressés ont participé à la formation. Les Directions Régionales de Culture du pays à travers leurs Directeurs ont également pris part à la formation.

L'objectif général de cette formation visait à renforcer les capacités des acteurs culturels à la mise en œuvre de la Convention de 2003. La cérémonie d'ouverture, couverte par les médias nationaux, fut présidée par le Secrétaire général du Ministère de la culture, au nom du Ministre de la Culture.

L'atelier de cinq jours, structuré autour de quatre modules, fut assurée par deux facilitateurs du Réseau international de l'UNESCO, Mme Claudine Augée Angoué (anthropologue et enseignante à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université Omar Bongo au Gabon) et M. Sidi Traore (Directeur de la sauvegarde et de la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel, au Burkina Faso de 2010 à 2013), avec la participation du spécialiste du programme Culture du Bureau régional de l'UNESCO à Dakar.

Etant donné le profil des participants (sans ou avec peu de notions sur le PCI), une méthode participative s'appuyant sur des présentations théoriques suivies de discussions, débats, de partage d'expériences et d'exercices pratiques a été mise en place.

La première partie de la formation ciblait la présentation de la Convention (3 sessions) permettant aux participants de se familiariser avec ses principes, ses objectifs, ses organes, ses listes, l'assistance internationale, le Registre des meilleures pratiques, ses Directives opérationnelles, le Fonds du PCI, tout comme les obligations et les avantages relatifs à sa mise en œuvre.

D'autres points travaillés lors de cette première séance ont été la traduction de concepts et mots clés dans les langues nationales afin de permettre, dans un deuxième temps, aux communautés de comprendre et de s'approprier de la Convention. Finalement, les participants ont identifié un élément

du PCI présent dans sa communauté d'origine. Ces éléments ont été utilisés ultérieurement dans la phase d'exercices pratiques.

La deuxième partie ciblait les rôles et les obligations des parties prenantes dans la sauvegarde du PCI (1 session). Cette session a permis d'identifier les parties prenantes potentielles au Niger qui pourraient être impliquées dans la sauvegarde du PCI. Elle a montré également que dans le pays, pour le moment, les différentes parties prenantes n'agissaient pas en concertation dans le but de sauvegarder le PCI et qu'il revenait au Ministère de la culture, des arts et des loisirs de donner l'élan nécessaire à l'implication de l'ensemble des parties prenantes dans la sauvegarde du PCI au Niger.

La troisième partie, dédiée à la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national et international, fut la plus importante (8 sessions). 3 jours de l'atelier furent dévoués à cette importante partie du module qui adressait la prise de conscience, l'identification et l'inventaire, l'obligation et le besoin d'impliquer les communautés dans toutes les activités de sauvegarde, la contribution du PCI au développement durable, les activités de sauvegarde et le développement des mesures préventives, le cadre institutionnel et légal du PCI, la visibilité du PCI à travers l'inscription sur les listes de la Convention, le processus d'élaboration des propositions et formulaires et les mécanismes de la coopération internationale.

Par ailleurs, plusieurs activités de sensibilisation afin d'améliorer la reconnaissance et l'importance du PCI furent menées. Dans cet esprit, une émission de télévision fut diffusée le 23 novembre. Cette émission a permis de communiquer sur l'atelier, sur la Convention de 2003 et l'importance de la sauvegarde du PCI au Niger.

Concernant la sauvegarde du PCI, un exercice pratique a été proposé aux participants consistant en l'élaboration de mesures de sauvegarde pour des éléments spécifiques du PCI basé sur des risques identifiés.

La quatrième partie (2 séances) fut dédiée à la restitution des travaux via une liste récapitulative, l'évaluation des connaissances à travers l'administration du questionnaire à choix multiple (quiz) et l'évaluation générale de l'atelier.

b) Activité 2 : Journée de réflexion sur le cadre juridique et institutionnel relatif au patrimoine culturel national

Le 15 novembre, au lendemain de la fin de l'atelier de formation, une réunion de consultation sur le cadre juridique, institutionnel et administratif en place au Niger a eu lieu.

Cette réunion, organisée au Centre national du réseau des bibliothèques et de la lecture publique (CNRBLP), a offert à Monsieur Ousmane Abdou, Ministre de la culture, l'opportunité de présenter la révision en cours de la loi n°97-022 du 30 juin 1997 relative à la protection, conservation et mise en valeur du patrimoine culturel, qui ne prend pas explicitement en compte le PCI. L'objectif spécifique de cette rencontre était la proposition des amendements en vue de finaliser la révision de ladite loi tout en prenant en compte la dimension immatérielle qui contribuera, entre autres, à une sauvegarde plus efficace du patrimoine culturel immatériel.

Une vingtaine de participants, dont seulement une femme en provenance des structures liés au Ministère de la Culture, les consultants (internationaux et nationaux) ont contribué aux débats de révision de la loi.

La réunion a compris plusieurs présentations sur le *Projet de renforcement des capacités pour la sauvegarde du PCI*, les mesures de protection du patrimoine culturel au Niger par le Directeur du patrimoine culturel et finalement sur le travail de révision de la loi 97 022 par le consultant national Mamane Mountari. Les présentations ont été suivies de débats et discussions.

A l'issue de cette journée, les recommandations suivantes, à soumettre au Ministre de la culture, ont été formulées :

1. Prendre en compte le PCI dans la révision en cours de la loi 97 022 relative au patrimoine culturel national ;
2. Accélérer l'élaboration et l'adoption des textes juridiques et réglementaires devant protéger et sauvegarder le patrimoine culturel national ;
3. Mettre en place un comité restreint d'experts nationaux en vue de finaliser le projet de révision de la loi dans les meilleurs délais ;
4. Intensifier les actions d'inventaires, de recherches et de sensibilisation dans le domaine du patrimoine culturel ;
5. Soutenir la création de structures de conservation, de sauvegarde et de promotion des éléments du patrimoine culturel ;
6. Favoriser une plus grande synergie d'action entre les différents intervenants dans le domaine du patrimoine culturel ;
7. Vulgariser les accords, convention et traités auxquels le Niger est parti notamment l'organisation de journées de partage entre différents intervenants dans le domaine du patrimoine culturel.

De plus, suivant la réunion de consultation sur le cadre juridique du PCI, une révision et proposition concrète de la loi a été faite (voir annexes). Cette proposition de loi révisée a été envoyée par le Ministre de la Culture, des Arts et des Loisirs par courriel officiel au Comité technique du gouvernement en janvier 2016 pour que le texte loi soit examiné afin de la soumettre pour approbation au Conseil des Ministres puis à l'Assemblée Nationale.

c) **Activité 3: Formation sur le développement d'une méthodologie d'inventaire du PCI avec la participation des communautés**

Cette formation s'est tenue du 21 au 30 avril 2015 à Niamey au Centre national du réseau des bibliothèques et de la lecture publique (CNRBLP) sous la supervision de l'Unité Culture du Bureau de l'UNESCO Dakar.

L'objectif de cette activité était de développer une méthodologie d'inventaire pour une participation efficace des parties prenantes sur deux sites pilotes. Les participants devaient acquérir les connaissances nécessaires pour faciliter une démarche d'inventaire du PCI fondée sur un travail participatif et adaptée à la situation particulière des communautés ; il devaient ensuite réaliser un stage pratique sur le site pilote et structurer les résultats de l'inventaire réalisé. A la fin de l'atelier, quatre fiches d'inventaire ont été produites.

L'atelier a été facilité par Sidi Traoré (consultant ayant participé aux activités précédentes) et Domitien Nizigiyimana (professeur de lettres et sciences humaines à l'Université du Burundi), membres du Réseau international de l'UNESCO des facilitateurs travaillant sur la Convention 2003.

Au total, vingt-deux participants, dont six femmes, issus des communautés locales de différentes régions, des associations, de l'Université de Niamey, de l'Institut de recherche, du Ministère de la Culture et du Ministère du tourisme et l'artisanat ont participé à l'atelier. Parmi les participants seulement trois d'entre eux avaient participé au premier atelier du 10 au 14 novembre 2014 sur la mise en œuvre de la Convention au niveau national.

Les facilitateurs sont arrivés à Niamey avant la date du début de l'atelier afin de pouvoir réaliser une mission préparatoire sur le site pilote, Boubon, qui devait accueillir les exercices pratiques d'inventaire. Suite à cette mission sur le terrain 4 thèmes ont été identifiés pour la collecte de données:

- La pêche traditionnelle dans le fleuve Niger ;
- La préparation de la pâte de mil ;

- La musique traditionnelle ;
- La poterie.

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a été assurée par le Ministre de la culture, qui a rappelé l'importance de la culture pour le Niger et l'engagement du pays à mettre en œuvre la Convention de 2003 en collaboration avec les communautés détentrices du PCI.

L'atelier s'est composé de 5 modules repartis en vingt-deux unités.

i. Module 1 : Présentation du travail d'inventaire participatif (TIP) dans le cadre de la Convention

Unité 1 : Présentation des participants.

Unités 2 et 3 : la Convention de 2003 pour la sauvegarde du PCI fut présentée aux participants afin que chacun puisse se familiariser avec son contenu. Cette phase fut nécessaire car la plupart des participants n'avaient pas participé à l'atelier précédent. La présentation a donc porté sur l'UNESCO et ses conventions, les buts de la Convention de 2003, ses organes, la liste, l'assistance internationale et le registre des meilleures pratiques, les Directives opérationnelles, le Fonds du PCI et les obligations et avantages de la Convention. Une phase de discussion a suivi permettant de préciser et d'éclaircir certains points.

Unité 4 : une présentation sur le thème « Pourquoi un atelier sur l'inventaire participatif (TIP) ? » a permis de rappeler aux participants que dans le cadre du Renforcement des capacités auprès des Etats parties, l'UNESCO a prévu des matériels pédagogiques pour diverses formations dont : la ratification de la Convention, sa mise en œuvre au niveau national, l'élaboration des candidatures pour inscription sur les listes et de proposition pour l'assistance internationale et le Registre, et la mise en œuvre des inventaires avec la participation des communautés. Le rôle « crucial » des communautés détentrices, praticiennes et garantes du PCI dans la mise en œuvre de la Convention fut rappelé. La présentation a consisté à détailler les propos et finalités de l'atelier, la manière d'élaborer un TIP, les caractéristiques clés d'un TIP, l'objectif de l'atelier qui est de doter les participants des connaissances et compétences élémentaires à l'élaboration et la conduite d'un processus d'inventaire participatif adapté à la situation. A cet égard, quelques exemples d'études de cas ont été proposés.

Le Directeur du patrimoine culturel a ensuite effectué une présentation de l'état des lieux du PCI au Niger. Les 10 groupes ethnolinguistiques principaux furent présentés avant d'indiquer les différentes conventions ratifiées par le Niger (1954, 1970, 1972, 2003 et 2005) et la Charte culturelle africaine. Il a terminé sa présentation par les perspectives pour le PCI au Niger tel que la réalisation des inventaires du PCI dans les zones pilotes de Boubon et Agadez.

Unité 5 : l'objectif était de comprendre les concepts d'identification et d'inventaire, leur planification et élaboration. Des exemples d'inventaires ont notamment été proposés. Les échanges et discussions ont porté sur des éléments du PCI au Niger qui sont peu considérés, en relation aux pratiques religieuses. Finalement, les participants ont souligné que les éléments du PCI sont à considérer en fonction de la valeur qu'ils représentent pour les communautés détentrices de ces éléments sans jugement de valeur, une attitude de respect à leur égard devant s'imposer.

Unité 6 : les questions abordées furent les suivantes : pourquoi ce besoin d'engager les communautés dans le processus d'inventaire et autres mesures de sauvegarde ? Quelles sont les raisons d'un échec (étude de cas) ? Que disent les Directives opérationnelles et la Convention ? A quels moments la participation des communautés est-elle nécessaire ? Comment obtenir le consentement et la participation des communautés ?

L'unité a permis de souligner les approches d'obtention du consentement des communautés prescrites au sein de la Convention et des Directives opérationnelles. L'étude de cas sur le projet ICBG-Maya a permis de comprendre les raisons d'un échec éventuel chaque fois que les communautés ne prennent pas part au processus d'inventaire.

ii. Module 2 : Cadre du TIP, éthique et responsabilités

Unité 7 : la présentation a offert aux participants une démonstration de la démarche à suivre afin de se doter d'un cadre d'inventaire, outil préalable à un inventaire. Il s'agissait donc d'une annonce à la préparation du cadre d'inventaire devant servir au stage pratique sur le terrain.

Unité 8 : la présentation a consisté à induire chez les participants l'intégration des attitudes, comportements et règles d'éthique à adopter pour une bonne pratique du TIP, les techniques de communication et d'écoute, les moyens pour aider à faciliter la participation et les obligations morales et responsabilités des membres de la communautés et autres parties prenantes avant, pendant et après le projet.

Unité 9 : la présentation a été consacrée au consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) développé par la Convention. Le contexte, la raison d'être, les définitions, les enjeux, les risques, les conséquences et la mise en application du CLPE ont été développés au moyen d'une liste récapitulative.

iii. Module 3 : Méthodes et techniques de production de l'information

Unités 10 à 15 : ces unités ont consisté en la présentation d'un aperçu des méthodes et techniques de production de l'information. Ainsi, les points suivants ont été discutés : générer l'information sur les éléments du PCI, la nécessité d'une telle information, les règles d'éthiques liées à l'information, quand et comment appliquer le processus d'information, pour qui et par qui l'information est enregistrée. En outre, les différentes techniques d'information ont été étudiées, à savoir : l'archivage et l'analyse documentaire, l'observation et la prise de notes, l'entretien, la photographie, la vidéo participative, l'enregistrement sonore et la cartographie participative.

Les participants ont été répartis en deux équipes dans le but de réaliser un exercice de simulation consistant en la planification et la conduite d'un entretien. Le premier groupe a ainsi choisi de travailler sur le *mariage chez les Peuls* tandis que le groupe n°2 a travaillé sur *l'Istifar* (la fabrication du coussin pour la jeune mariée chez les Touaregs).

Unité 16 : cette unité fut consacrée à une présentation sur l'archivage.

iv. Module 4 : Mise en application d'un projet d'inventaire participatif

Cette journée a été dédiée à la mise en application du projet d'inventaire participatif à travers du travail de terrain. Ce village, situé à 20 km de Niamey, compte une population d'environ 4650 habitants composée d'agriculteurs, pêcheurs et potiers parlant en majorité la langue Djarma.

Unité 17 : Présentation de la démarche à suivre lorsque l'on planifie un projet d'inventaire, à savoir : déterminer l'objectif de l'inventaire, identifier et impliquer les communautés et autres parties prenantes (y compris les ONG), établir les mécanismes consultatifs et la confiance, obtenir le consentement, localiser les ressources, identifier et créer des structures pour la collecte d'informations et le travail en réseau, recueillir l'information et saisir les données, diffusion, accès et mise à jour.

Unité 18 : Il s'agissait d'une présentation concernant les points suivants : réflexion sur la communauté collaborative (Boubon), clarifier les objectifs et résultats escomptés, établir un scénario, préparer des exercices de production d'information, affiner le cadre d'inventaire, choisir les techniques à utiliser et préparer le matériel/équipement.

Travaux sur le terrain

Deux journées furent dédiées au stage pratique sur le terrain. Le Chef de village a lui-même accueilli l'équipe des stagiaires et des co-facilitateurs en présentant son village. Le Chef a ensuite présenté les personnes choisies au sein de la communauté disposées à aider les stagiaires pendant toute la durée du travail d'inventaire participatif.

Les stagiaires se sont répartis en 4 groupes, à savoir : la préparation de la pâte de mil ou *Hayni Hawru*, la

pêche traditionnelle chez les sorko, la musique traditionnelle des songhaïs et le savoir-faire liés à la poterie en terre cuite. Au retour de cette première journée à Niamey, une séance de débriefing a été organisée pour analyser les enjeux et les enseignements de cet exercice, à savoir : la mise en œuvre du scénario en ses différentes étapes, la mise en œuvre du cadre d'inventaire (collecte d'information pour chaque rubrique de la fiche d'inventaire) et la qualité, la quantité et la pertinence des informations collectées, l'utilisation du matériel.

Le lendemain, chaque groupe a pu terminer l'exercice. Le groupe travaillant sur la poterie est allé jusqu'à l'étape de la cuisson des produits fabriqués ; celui sur la musique traditionnelle a terminé la collecte par une séance de démonstration au sein même de la communauté ; celui sur la pêche traditionnelle s'est déplacé au bord du fleuve pour travailler avec les Haoussa venus en nombre, outillés de leurs instruments de pêche dans le but de dérouler tout le processus de la pêche traditionnelle. Enfin, le groupe ayant travaillé sur l'art culinaire a terminé la collecte sur la préparation de la pâte de mil par la dégustation du met finalement partagé avec l'ensemble des stagiaires. Ce fut une occasion de remercier les membres de cette communauté pour leur accueil et d'inviter les délégués qui le pouvaient à venir partager les résultats de cette collecte. Le Directeur du patrimoine culturel a informé qu'une restitution de ces travaux leur sera faite.

De retour à Niamey, le travail de débriefing a repris et les groupes ont procédé au remplissage de la fiche d'inventaire ainsi que la rédaction d'un compte-rendu du travail de terrain suivant un canevas conçu à cet effet.

Unité 19 : chaque groupe a présenté les résultats de sa collecte. Cette séance a permis de confronter la formation reçue aux réalités du terrain en particulier sur la spécificité des éléments du PCI, des communautés ainsi que les méthodes et techniques mises en œuvre.

v. Module 5 : Bilan de l'atelier et perspectives d'avenir

Il s'agissait de la journée de clôture de l'atelier consacrée notamment à l'échange des perspectives : que faire après l'inventaire ? A cet égard, le Directeur du patrimoine culturel a annoncé qu'un travail d'inventaire participatif démarrerait bientôt sur deux sites pilotes et a demandé aux participants de rester disponibles afin de mettre en pratique à cette occasion la formation reçue. Les fiches d'évaluation ont été collectées pour exploitation et un exercice de quiz a été proposé sur la Convention et les Directives opérationnelles suscitant un enthousiasme manifeste chez les participants car il a permis à chacun de prendre la parole afin de faire des propositions argumentées concernant les réponses aux questions du quiz.

La séance de clôture a été l'occasion de formuler des recommandations à l'endroit du gouvernement nigérien de la part de l'UNESCO et des participants. Le Directeur du patrimoine culturel a ensuite remercié l'ensemble des participants pour leur assiduité durant la formation et les formateurs pour leurs enseignements. Il s'est estimé heureux de compter sur un noyau de personnes ressources formées à l'élaboration des inventaires du PCI avec la participation des communautés, ce qui offre une base pour les futures activités d'inventaire. Il a naturellement remercié l'UNESCO et le Royaume d'Espagne qui ont mis à disposition les moyens financiers nécessaires à la tenue de cette formation.

d) Activité 4: Travail d'inventaire participatif (TIP) sur le village de Boubon et la ville d'Agadez

La mise en œuvre d'un Travail d'Inventaire Participatif (TIP) sur deux sites pilotes a eu lieu du mois d'octobre au mois de décembre 2015 sur le village de Boubon et la ville d'Agadez. Ces deux localités, situées à 20 km et 1000 km respectivement de Niamey, ont été choisies par leurs richesses culturelles et touristiques avec une forte participation des femmes dans la pratique des activités. Par ailleurs, la ville d'Agadez est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2013.

L'objectif principal de cette activité était de réaliser un travail d'inventaire sur les sites pilotes mais aussi de renforcer les capacités des communautés locales sur l'importance du PCI, du Travail d'Inventaire

Participatif (TIP) et de sa sauvegarde. Lors des travaux sur les deux sites, l'accent a été mis sur comment les communautés locales pouvaient contribuer à la sauvegarde et à la promotion de leur propre PCI.

Le travail d'inventaire sur le terrain a été réalisé par deux équipes constituées de techniciens formés dans le cadre du projet et des communautés locales, ayant participé à l'atelier de formation sur le développement d'une méthodologie d'inventaire du PCI (activité 2). Les représentants des communautés et les autorités administratives et coutumières ont joué un rôle clé dans ce processus.

Afin de pouvoir réaliser ces inventaires, l'achat de matériel technique était prévu dans le cadre du projet. L'objectif de cette action était de doter la DPCM en matériel audiovisuel et informatique pour une meilleure exécution du projet mais aussi en vue d'autres actions d'inventaire. Ce fut le cas lors des exercices pratiques sur le terrain sur l'élaboration des fiches d'inventaire lors de l'atelier de formation sur le développement d'une méthodologie d'inventaire du PCI en avril 2015 (activité 2) et de l'inventaire réalisé en décembre 2015 sur la pratique de l'*Habbanaé*. Ce dernier s'est réalisé dans le cadre du projet de « Sauvegarde de la pratique de l'*Habbanaé* » mise en œuvre par la Direction du patrimoine culturel en collaboration avec le Bureau Régional de l'UNESCO à Dakar.

Ce matériel technique s'est composé de 3 appareils photo numériques, 3 appareils enregistreurs de son (DVD SR), 1 ordinateur de bureau, 2 ordinateurs portables (HP), 1 imprimante multifonction et 1 vidéo projecteur entre autres.

Le travail d'inventaire s'est organisé à partir d'un chronogramme d'activités composé de:

- Missions préparatoires et de lancement sur travail d'inventaire sur les 2 sites retenus
- Collecte des données du PCI sur les 2 sites pilotes
- Missions de supervision et de contrôle sur le terrain du travail d'inventaire
- Deux réunions de restitutions et d'enrichissement des données collectées en présence des communautés locales sur chaque site

Les missions préparatoires et de lancement ont permis d'échanger sur place avec les différents acteurs (autorités administratives, autorités coutumières et communautés locales) sur l'importance de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et les enjeux d'un Travail d'Inventaire Participatif (TIP).

Après cette étape de sensibilisation, les équipes ont commencé à réaliser la collecte des données et la recherche documentaire des éléments avec les communautés.

Lors des missions de supervision en décembre 2015, le Directeur du patrimoine culturel et des Musées, accompagné du Directeur Adjoint du Musée national Boubou Hama à Agadez et du chef de Division, Direction des Arts et des Loisirs à Boubon, ont fait le suivi des travaux. Les fiches d'inventaire effectuées par les enquêteurs sur le terrain ont été évaluées en vue d'améliorer de les améliorer avant la présentation lors de la restitution aux communautés.

A la fin des travaux, les éléments du PCI du village de Boubon et de la ville d'Agadez ont été inventoriés. Au total, 49 fiches (25 pour Boubon et 24 pour Agadez) d'inventaire ont été produites.

Sur ces fiches, 20 ont été dument complétées et acceptées par les communautés. En effet, il a été demandé aux communautés d'identifier 10 éléments dans les principaux domaines du PCI à leur choix par site pilote pour les inclure sur une brochure didactique.

La publication vise à systématiser les informations plus importantes de cet inventaire mais aussi à sensibiliser sur l'importance du patrimoine culturel immatériel comme moyen de renforcement communautaire et amélioration de la qualité de vie.

Ce document didactique, destiné à tout type de public notamment aux jeunes générations et aux communautés en vue de renforcer la connaissance et la sauvegarde du PCI, a été présenté lors de la restitution du projet le 9 mars 2016.

e) Restitution du projet

La dernière activité du projet a eu lieu le 9 mars 2016 à l'université de Niamey en présence de parties prenantes, les partenaires clés et le bureau Régional de l'UNESCO à Dakar (voir la liste dans les annexes).

L'objectif de cette restitution était de présenter les résultats du projet en mettant l'accent sur les inventaires qui ont eu lieu sur les deux sites pilotes puis le travail d'inventaire fait sur la pratique de l'Habbanaé.

Après les discours officiels, une présentation de la Convention 2003 par le Bureau UNESCO à Dakar et une présentation du projet et ses résultats (méthodologie et résultats obtenus) par le Directeur du patrimoine culturel et des Musées suivi par débats a eu lieu.

L'après-midi a été consacré au témoignage des enquêteurs, de la Chef de la division du PCI au sein de la Direction du patrimoine culturel et des Musées et des représentants de communautés suivi par des débats. Ensuite, une vidéo sur la restitution des éléments inventoriés ayant eu lieu à Boubon a été présenté. Ensuite, une présentation sur une pratique et sa fiche d'inventaire a été présenté par le gestionnaire de site d'Agadez.

En fin de journée, les participants ont dressé les recommandations. A savoir :

- Poursuivre le travail d'inventaire du PCI conformément à la convention de 2003 en vue de le connaître et le transmettre;
- Mettre en place un cadre national pluridisciplinaire pour la sauvegarde du PCI;
- Renforcer les capacités à travers la sensibilisation et la formation des parties prenantes (techniciens, communautés, ONGs) en vue de contribuer positivement à la mise en œuvre de la convention de 2003;
- Encourager et soutenir les initiatives porteuses visant la sauvegarde durable du PCI notamment la création d'une base de données des éléments inventoriés.
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de sauvegarde durable du PCI au Niger ;
- Renforcer le cadre institutionnel et juridique ;
- Renforcer le partenariat et la collaboration entre les Ministères, les Universités et les institutions de recherche ;
- Renforcer le partenariat entre le Ministère de la Culture, des Arts et des Loisirs et les structures décentralisées et déconcentrées et les structures de la société civile
- Soutenir les actions de transmission et de promotion du PCI
- Renforcer les capacités dans l'écriture des langues nationales

Par ailleurs, une brochure didactique parlant sur la Convention 2003 et le PCI ainsi que montrant les résultats des inventaires a été présentée et distribuée aux participants.

Dans le cadre de la promotion du PCI au Niger, une exposition montrant les pratiques inventoriées réalisée en collaboration avec le CISP fut présentée aux participants. Les étudiants se sont montrés très intéressés par leur patrimoine immatériel et ont assisté à la restitution.

IV. Bilan des activités

1 *Livrables générés*

Le projet, dans toutes ses phases, a généré plusieurs livrables comme rapports, fiches d'inventaire, matériel audiovisuel, revues de presse, etc. Pour la liste complète voir la *Liste des publications, rapports*

d'évaluation et autres produits/livrables, sur la page **XX**

2 Problèmes rencontrés

Comme il a été mentionné auparavant, un des problèmes majeurs fut le retard de la mise en œuvre du projet principalement dû à une préparation prolongée dans le temps et à un délai dans le lancement des activités à cause des contraintes d'agenda des partenaires au Niger et des personnes ressources. Cependant, une fois les activités démarrées, la mise en œuvre du projet s'est faite de manière satisfaisante et a atteint les objectifs.

Néanmoins, certains problèmes dans l'exécution du projet ont été identifiés. Il s'agit de:

1. Comité de pilotage faiblement opérationnel

Le comité de pilotage devait se charger principalement d'assurer le suivi et l'évaluation des actions réalisées dans le cadre du projet et de réfléchir sur la stratégie pour rendre durable l'action de sauvegarde du PCI au Niger.

Pour cela, sept réunions du Comité de pilotage étaient prévus. Sur sept réunions, le Comité s'est réuni cinq fois (deux fois en 2014, deux fois en 2015 et une fois en 2016).

A la clôture du projet seulement l'arrêté de composition dudit Comité ainsi qu'un compte-rendu d'une réunion a été envoyé par la DPCM. Ce compte-rendu est peu descriptif et reste vague.

Par ailleurs, le Bureau de la coopération espagnole au Niger, membre dudit Comité, a montré son inquiétude en affirmant n'avoir été invité que lors de la première réunion du comité (pas de compte-rendu disponible). Le manque d'information à cet égard démontre la faiblesse institutionnelle et administrative du pays.

Par ailleurs, le Comité a relevé que le montant de 2 000 dollars des États-Unis ne lui permettait pas d'assurer à bien ses missions notamment de suivi sur le terrain des activités réalisées. A cet effet, plusieurs-mails (le premier datant du 28 juillet 2015) ont été envoyés à Monsieur Danladi soulignant la nécessité de partager la liste des membres du Comité de pilotage et le budget détaillé de son fonctionnement ainsi que des informations sur le nombre de réunions envisagées afin d'introduire le réaménagement budgétaire de cette enveloppe. Cet e-mail a mis l'accent sur le fait que le rapport financier de mi-parcours faisait état d'une dépense de seulement 40% du budget total et a ajouté qu'il serait souhaitable de partager des informations permettant de renforcer la compréhension de la mise en œuvre du projet telles que la fréquence des réunions du Comité et les membres qui l'intégraient.

2. Profil des participants

Le profil des participants a été identifié dans un premier temps et apparaît sur l'Accord de partenariat d'exécution signé en mai 2014. A savoir: **représentants d'organismes gouvernementaux et d'ONG, des communautés et institutions ainsi que des experts individuels notamment des cadres administratifs travaillant dans le domaine de la culture mais aussi dans d'autres ministères concernés par le PCI tels que l'éducation, la santé et des représentants des ministères en charge de la sécurité alimentaire.** Néanmoins, malgré l'insistance des experts internationaux et du Bureau de l'UNESCO à Dakar lors de la préparation des ateliers de formations, il n'y a pas eu d'identification des participants par rapport à leur profil et au type de formation prévue.

Voici les constats:

- Absence d'identification pertinente des participants au préalable ;
- Absence de représentants des communautés locales, ONG et associations au premier atelier ;
- Pas de parité homme-femmes (pourtant spécifié sur l'Accord de partenariat d'exécution) ;
- Manque de compréhension de la langue de travail, français, pour certains participants ;
- Participants pas sensibilisés à la formation (ne savaient pas pour quoi ils étaient sollicités et ont été convoqués à la dernière minute) ;
- Pas de continuité des participants sur les deux formations (à l'exception de trois personnes qui ont participé aux deux ateliers) ;
- Absentéisme ou retard de certains participants aux séances de travail ;
- Plainte de certains participants sur leur prise en charge (estimée insuffisante par certains) ;
- Certains participants ont estimé la charge de travail excessif et ne préparaient pas l'exercice à faire après les cours demandés par les facilitateurs.

Par ailleurs, les personnes ressources ont identifié cinq participants ayant des dispositions à devenir de potentiels formateurs. Pour cela, les experts ont informé que leurs capacités devraient être renforcées davantage dans le cadre d'un atelier ultérieur.

3. Faiblesse institutionnelle et manque d'engagement des parties prenantes

Concernant le manque d'engagement, plusieurs constats ont été faits lors de la mise en œuvre du projet. A savoir:

- Absence du Ministre de la Culture a des moments clés du projet. En effet, le Ministre a été empêché lors du déroulement principal des activités clés comme l'ouverture et lancement officiel du projet, l'ouverture et clôture des ateliers de formation, entre autres. Un changement de Ministre six mois avant la fin du projet a eu lieu. Le Ministre actuel semble plus engagé et a reçu en audience le Bureau Régional de l'UNESCO à Dakar à la fin du projet. Par contre, en raison des élections présidentielles (la restitution a eu lieu entre le premier et deuxième tour) le Ministre n'a pas pu assister à la restitution du projet car il devait accompagner le président sortant pour sa campagne.

En relation au manque d'engagement de la DPCM, il s'agit concrètement de:

- a) Faible implication de la DPCM sur quelques phases du projet

En ce qui concerne la préparation des deux ateliers, celle-ci a été faite par les experts en PCI du réseau UNESCO et le Bureau de l'UNESCO à Dakar.

Dans le cas du premier atelier, les personnes ressources sont arrivées quelques jours à l'avance afin de pouvoir mieux préparer la formation, l'agenda aux exigences locales (l'interlocuteur national ne l'ayant pas fait au cours de ses échanges avec les facilitateurs). Malheureusement, les facilitateurs n'ont rencontré le Directeur du patrimoine culturel que le lundi 10 novembre à 8 heures avant d'être conduits pour l'ouverture officielle de l'atelier.

Les participants ont été convoqués à la dernière minute, sans qu'on leur explique au préalable en quoi

cette formation pourrait être importante dans leur parcours professionnel. Egalement, les facilitateurs n'avaient aucune idée du profil des participants dont la liste n'a été dressée qu'à la première séance malgré les demandes répétées auprès du Directeur du patrimoine culturel du Niger. De plus, la DPCM n'a pas sensibilisé les participants au préalable comme convenu car les documents de préparation de l'atelier n'avaient pas été mis à leur disposition avant le début de l'atelier. La quasi-totalité des participants découvraient la Convention pour la première fois. Les personnes ressources ont dû consacrer davantage de temps aux présentations et explications.

Les mêmes problèmes ont perduré lors de la préparation du deuxième atelier. D'une part, la DPCM n'a pas identifié, comme il lui a été demandé, les objectifs de la formation, ayant comme résultat l'impossibilité des facilitateurs de préparer la formation car ils ne savaient pas s'il fallait former des formateurs ou simplement des membres d'une équipe d'inventaire. D'une autre part, l'identification des participants a été à nouveau tardive et les profils pas identifiés. Malgré les demandes répétées à la DPCM appuyées par le Bureau UNESCO à Dakar, les facilitateurs ont eu connaissance de la liste des participants le jour de l'ouverture de l'atelier seulement. De plus, les conseils sur l'importance de la continuité de la formation et du renforcement des capacités n'ont pas été pris en compte par la DPCM.

Cependant, le Directeur du patrimoine culturel a été très engagé sur les autres phases du projet notamment sur la journée de réflexion sur la cadre juridique, le travail d'inventaire sur les deux sites pilotes, la restitution du projet et les actions de sensibilisation.

Dans ce sens, il a été constaté que depuis le changement de la DPCM de bureaux (depuis un an il ne sont plus au Ministère mais dans une maison) la mise en œuvre des projets et parfois difficile à cause des coupures d'électricité et de l'absence de connexion à internet (le Directeur de la DPCM a un clé qui lui permet de temps en temps accéder au net).

b) Faible reporting

Les livrables ou rapports de la Direction du patrimoine culturel manquent parfois d'informations clés et nécessitent un appui et une collaboration directe pour une meilleure production de rapports.

4. Faiblesse du suivi de la part des personnes ressources

Les experts internationaux ont rempli de manière plus que satisfaisante leurs objectifs. Malgré les difficultés expliquées auparavant, ils ont su relever le défi et ont fait preuve d'un grand engagement lors de la préparation des deux ateliers de formation.

Les experts se sont impliqués aux deux ateliers de formation et à la journée de réflexion sur la cadre juridique concernant la loi relative au patrimoine culturel et ont produit les différents rapports de manière satisfaisante.

Néanmoins, leur implication aurait été souhaitable dans les phases suivantes du projet en mode de suivi en tant qu'experts, de soutien et recommandations éventuelles à la DPCM. Cela peut s'expliquer aussi dans la faible communication de la part de la DPCM envers les experts.

5. Langues de travail

Il a été constaté le niveau très bas en français des participants, notamment lors du premier atelier où au moins six participants sur 18 ne leur permettaient pas de suivre convenablement la formation.

Concernant le stage de terrain, le choix de la communauté hôte a posé beaucoup de difficultés linguistiques aux participants car très peu de participants (environ quatre personnes) maîtrisaient la langue parlée par la communauté retenue (le Djerma).

6. Distance

Etant donné la faiblesse institutionnelle au Niger et certains problèmes de mise en œuvre des différentes activités mentionnées auparavant, la distance joue un rôle important. Malgré plusieurs missions du Bureau UNESCO à Dakar, le suivi de ce projet a été difficile à certains moments.

V. Progrès accomplis vers l'obtention des résultats

Malgré les délais expérimentés, concrètement lors de la phase de démarrage, le projet a accompli tous les objectifs principaux, la mise en œuvre a été satisfaisante et des résultats concrets sont escomptés. De plus, tout le long du projet, l'entente entre le Bureau UNESCO à Dakar et le Directeur du patrimoine culturel a été très positive.

Se référant aux objectifs principaux du projet, voici les résultats escomptés:

- Parties prenantes formées et sensibilisées à la Convention de 2003 et à sa mise en œuvre ;
- Parties prenantes (notamment techniciens et communautés locales) formés et sensibilisés à la valeur du patrimoine immatériel au Niger ;
- Techniciens de la Direction National du patrimoine culturel, communautés locales, membres d'ONG, représentants des médias et autres parties prenantes formés sur la méthodologie d'inventaire du PCI ;
- Deux inventaires du PCI sur deux sites pilotes (Boubon et Agadez) élaborés ;
- Renforcement de la DPCM à travers l'achat de matériel technique en vue de poursuivre l'élaboration d'inventaires à court et moyen terme ;
- Sensibilisation au niveau nationale sur l'importance du PCI et de sa sauvegarde à travers le renforcement des capacités et différentes activités comme émissions télévisées, restitution du projet, entre autres ;
- Projet de loi relative au patrimoine culturel dans le but d'inclure le PCI révisé et présenté au Comité technique du gouvernement pour une ultérieure adoption par le Conseil des Ministres et l'Assemblée Nationale;
- Promotion et sensibilisation du PCI à travers le matériel audiovisuel (photos et enregistrements) produits et l'élaboration d'une brochure didactique expliquant le PCI, la Convention 2003, le projet et présentant les résultats des inventaires entrepris sur les deux sites pilotes.

D'une manière plus concrète, d'autres résultats ont été obtenus. A savoir:

- Les participants connaissent et comprennent la Convention de 2003, ses but, ses organes, ses listes et son registre, ses directives opérationnelles, les obligations et avantages de sa mise en œuvre ainsi que les démarches pour créer des dossiers de demande d'assistance internationale ;
- Les participants se disent disposés à partager les connaissances acquises mais aussi à participer activement à la mise en œuvre de cet instrument au Niger. Ils ont pris conscience de leur rôle auprès des communautés présentes sur le territoire national dans le processus de la mise en œuvre de la convention au niveau nationale ;
- Les débats sur la Convention de 2003 et exercices pratiques sur le terrain sont faits ;
- Le pays dispose maintenant, à travers les personnes formées, d'une meilleure compréhension de la Convention ainsi que des modalités de sa mise en œuvre ;
- Les compétences des communautés et des techniciens en matière d'inventaire sont renforcées permettant ainsi la poursuite d'élaboration d'inventaires participatifs dans le court et moyen terme.

Tableau récapitulatif

| Objectif global du projet : Renforcer les capacités du Niger pour la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel | | Evaluation globale : après un long démarrage des activités, le projet a accompli les objectifs principaux identifiés et sa mise en œuvre reste satisfaisante. Les résultats escomptés sont positifs et forment une base solide pour l'élaboration d'un plan d'action qui devrait être élaboré par la DPCM. | | |
|--|---|--|--|---|
| Résultats escomptés | Indicateurs de performance (PI) et cibles (T)/niveaux de référence (b) associés | | Réalisation(s) | Produits/livrables contribuant aux résultats escomptés |
| | Programmé | Atteint | | |
| Titre du résultat escompté n° 1: les participants sont formés à la Convention de 2003 et sa mise en œuvre | PI: T/b : | Oui | - Atelier de formation sur la mise en œuvre de la Convention de 2003 | Produit/livrable 1 : Rapport final de la DPCM |
| | PI: T/b : | Oui | - Evaluation des participants et une évaluation de l'atelier lui-même. | Produit/livrable 2 : Rapport final des experts |
| Titre du résultat escompté n° 2: Parties prenantes formés/sensibilisés à la valeur du PCI | PI : T/b : | Oui | - Atelier de formation sur la mise en œuvre de la Convention de 2003: sauvegarde du PCI | Produit/livrable 1 : Rapport final de la DPCM |
| | PI : T/b : | Oui | - Evaluation des participants et une évaluation de l'atelier lui-même. | Produit/livrable 2 : Rapport final des experts |
| Titre du résultat escompté n° 3: techniciens et communautés formés à la mise en œuvre d'un inventaire participatif | PI : T/b : | Oui | -Atelier de formation sur le développement d'une méthodologie d'inventaire du PCI | Produit/livrable 1 : Rapport final des experts et DPCM |
| | PI : T/b : | Oui | -1 stage terrain au village de Boudon | Produit/livrable 2 : 4 Fiches d'inventaire / photos / 4 rapports d'inventaires |
| Titre du résultat escompté n° 4: 2 inventaires du PCI sur deux sites pilotes (Boubon et Agadez) élaborés | PI : T/b : | Oui | -Travail de deux mois sur le terrain | Produit/livrable 1 : / Rapport de la DPCM |
| | PI : T/b : | Oui | - Achat de matériel technique | Produit/livrable 2 : Fiches d'inventaire / matériel audiovisuel |
| Titre du résultat escompté n° 5: renforcement du cadre législatif et réglementaire en vue de protéger et valoriser de manière durable les éléments du PCI national | PI : T/b : | Oui | -Réunion de consultation sur le cadre institutionnel et législatif relatif au patrimoine culturel national | Produit/livrable 1 : / |
| | PI : T/b : | Oui | -Projet de loi relative au patrimoine culturel dans le but d'inclure le PCI révisé et présenté | Produit/livrable 2 : Document de proposition de loi |
| Titre du résultat | PI : T/b : | Oui | -Emissions télévisées | Produit/livrable 1 : / |

| | | | | |
|---|---------------|-----|--|--|
| escompté n° 6: Sensibilisation au niveau nationale sur l'importance du PCI et de sa sauvegarde | T/b : | | | Rapport de la DPCM |
| | PI : T/b : | Oui | -Restitution du projet auprès des communautés et au niveau nationale -Conférences | Produit/livrable 2 : Coupures de presse et photos |

V. Durabilité et stratégie de sortie/transition

Le projet a été mis au point afin de maximiser sa durabilité et multiplier ses effets. En effet, ce projet visait à créer au Niger un niveau critique de capacité nationale au sein des institutions gouvernementales et des acteurs clés issus des communautés et de la société civile, constituant ainsi une fondation durable pour la sauvegarde du PCI et la mise en œuvre de la Convention.

En impliquant les parties prenantes des secteurs de la culture et autres secteurs liés au développement, le projet devrait faciliter l'intégration de dispositions pour la sauvegarde du PCI au sein de programmes et de stratégies de développement plus larges afin de maintenir la viabilité du PCI pour le bien-être des communautés et sociétés.

Les activités planifiées avaient comme objectif principale le renforcement des capacités, la connaissance et l'expérience pour la sauvegarde du PCI, avec une attention particulière portée aux inventaires du PCI avec la participation des communautés. C'est pour cette raison que le Niger a souhaité conduire deux activités pilotes, au lieu d'une, afin d'acquérir une expérience dans l'élaboration des inventaires. Ce processus devrait permettre au Niger de procéder à l'élaboration et à la validation d'un cadre d'inventaire normalisé devant servir aux prochains inventaires ainsi que la création d'une base de données d'éléments du PCI.

Pour l'élaboration des futurs inventaires, la DPCM devrait appuyer la participation des personnes formées dans le cadre du projet. En effet, ces participants ont non seulement été formés et sensibilisés aux buts de la Convention mais ils ont aussi pris conscience de leur rôle auprès des communautés présentes sur le territoire national.

En vue d'assurer une durabilité et pérennité efficace du projet, différentes actions clés devraient être mises en œuvre. A savoir:

- Renforcer le cadre législatif et réglementaire en vue de protéger et valoriser de manière durable les éléments du patrimoine immatériel national à travers l'approbation de la révision de la loi n°97-022 du 30 juin 1997 relative à la protection, conservation et mise en valeur du patrimoine culturel, qui actuellement ne prend pas explicitement en compte le PCI ;
- Poursuivre des actions de formation et de renforcement des capacités sur la protection et la sauvegarde du PCI ;
- Continuer le travail d'inventaire du patrimoine culturel immatériel et créer une base nationale de données des éléments du patrimoine immatériel ;
- Renforcer le partenariat et la collaboration entre les Ministères, les Universités et les institutions de recherche ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de sauvegarde durable du PCI au Niger ;
- Développer des activités de sensibilisation en fonction de l'hétérogénéité sociologique des principales cibles: communautés, groupes et individus, ONG et association, administration décentralisées (collectivités territoriales) ; ainsi que les Départements ministériels dont les activités

influent sur le PCI (enseignement supérieur et recherche, tourisme, développement, agriculture etc.). Pour cela, il est important que les autorités ministérielles et gouvernementales impulsent une politique culturelle nationale qui permettrait la création de synergies autour de la sauvegarde du patrimoine ;

Finalement et d'une manière globale sur toutes ces actions, favoriser l'implication des femmes, des jeunes et des communautés locales.

VI. Visibilité

La visibilité du projet a été assurée à chaque étape du projet par la Section du PCI et le Bureau de l'UNESCO Dakar à travers leurs sites web respectifs, ainsi que dans les médias nationaux :

- Journaux et magazines nationaux :

<http://www.lesahel.org/index.php/component/k2/item/7158-lancement-du-projet--renforcement-des-capacit%C3%A9s-pour-la-sauvegarde-du-patrimoine-culturel-immat%C3%A9riel--au-niger--valorisation-du-patrimoine-culturel-immat%C3%A9riel>

<http://nigerdiaspora.net/culture/item/70310-atelier-de-formation-sur-la-methodologie-d-inventaire-du-patrimoine-culturel-immateriel-du-niger-pour-la-promotion-et-la-sauvegarde-du-patrimoine-culturel-immateriel>

http://fofomag.com/index.asp?affiche=News_Display.asp&ArticleID=2150&ID=175&SID=22

- Le site web de la Convention de 2003 :

<http://www.unesco.org/culture/ich/en/news/Niger-launches-a-capacity-building-programme-for-the-safeguarding-of-its-living-00103>

<http://www.unesco.org/culture/ich/en/news/niger-strengthens-its-capacities-for-inventories-of-intangible-heritage-00128>

- Le site web de l'UNESCO Dakar :

<http://www.unesco.org/new/en/dakar/about-this-office/single-view/news/niger-intensifies-efforts-to-safeguard-its-living-heritage/>

<http://www.unesco.org/culture/ich/fr/actualites/le-niger-met-en-valeur-les-acquis-en-matiere-de-sauvegarde-de-pci-00175>

Des efforts ont été fournis afin de mobiliser les médias pour couvrir les activités de façon locale et nationale. A cette fin, le Bureau de l'UNESCO Dakar a travaillé étroitement avec le partenaire national en vue de l'adoption d'une stratégie de communication plus ciblée qui va au-delà du simple journal ou des couvertures TV des ateliers. Un nouveau réseau de journalistes culturels au Niger a été invité au premier atelier, et une émission de 45 minutes consacré au PCI, «Afrique-Culture» sur la chaîne Tambara, a été enregistrée et diffusée le 23 novembre 2014.

D'autres actions de visibilité ont été menées par la DPCM. Il s'agit de :

- la brochure sur le PCI et les inventaires diffusée et distribuée aux partenaires et parties prenantes
- Une exposition sur le PCI, la Convention 2003 et les éléments inventoriés a été exposé lors de la restitution à l'Université et sera dans les mois à venir présentée à Agadez et Boubon.

Finalement, la DPCM a confirmé que l'exposition sera de manière permanente au Musée National

En outre, comme le développement d'une méthodologie d'inventaire basée sur la participation des communautés était le composant le plus important du projet, deux journées de restitutions dans le but de communiquer les résultats et de promouvoir le PCI des deux communautés participantes ont eu lieu à Agadez et Boubon.

VII. Défis et enseignements tirés

La faiblesse institutionnelle, constatée lors de la mise en œuvre du projet, représente un important indicateur à tenir en compte lors de la mise en place de ce type de projets.

Cette faiblesse institutionnelle a eu un impact sur le déroulement de certaines des activités, concrètement sur les deux ateliers de formation à travers plusieurs aspects notamment : le choix des participants dont certains profils ne correspondaient pas aux besoins identifiés (malgré les demandes répétées aux homologues nationaux) ou le non envoi des documents aux participants (en vue de préparer correctement l'atelier) au préalable comme il était convenu.

Dans ce programme de renforcement de capacités, les participants sont le composant clé du succès. Il sera donc très important pour les prochains ateliers et activités de travailler à l'avance avec les participants ciblés. De plus, le projet gagnerait en durabilité si les participants à l'atelier étaient consultés lors de la phase préparatoire. Par ailleurs, le choix des participants doit être en cohérence avec l'objectif du projet et notamment son contenu global. En ce sens, lorsque plusieurs ateliers se succèdent, il serait plus cohérent d'impliquer les mêmes participants. En outre, les facilitateurs doivent être mis au courant en amont de l'atelier sur les profils des participants afin d'adapter leur formation au public ciblé et connaître précisément quels sont ses objectifs. Enfin, il est nécessaire non seulement de s'assurer que les participants auront des capacités de compréhension de la langue de la formation et que les relations avec des personnes tierces à la formation (communautés) soient rendues possibles par la présence d'interprètes.

Le défi principal est d'achever un niveau critique d'appropriation et de possession du projet par les partenaires nationaux du Niger. L'implication active des parties prenantes, agents du Ministère, acteurs de la société civile, communautés locales etc. et la compréhension de la Convention et ses concepts restent un facteur important pour le succès du projet et l'impact durable qu'il vise. Augmenter les efforts à cette fin a été prévu, comme discuté avec la Coopération Espagnole à Niamey, les facilitateurs et la Direction du patrimoine culturel.

En relation aux livrables du projet, les consultants internationaux ont produit des rapports de qualité sur les activités menées. Les livrables ou rapports de la Direction du patrimoine culturel manquent parfois d'informations clés et nécessitent un appui et une collaboration directe pour une meilleure production de rapports.

En ce qui concerne la gestion et l'exécution du projet il s'agit bien d'un point qui reste à renforcer avec la Direction du patrimoine. Ceci dit, les échanges avec le Directeur du patrimoine culturel ont toujours été fluides ; il s'est toujours montré prêt à collaborer et partager l'information.

VIII. Annexes

1. Matrice du cadre logique

Work Plan: Strengthening the Capacity of Niger for the implementation of the Convention for the Safeguarding of Intangible Cultural Heritage (updated in November 2014)

| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | |
|---|---|------|---|----|----|----|------|---|---|---|----|----|----|----|----|----|------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|--|
| | | 2013 | | | | | 2014 | | | | | | | | | | 2015 | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | |
| 1. Launching and preparation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1.1 | 1.1 Project planning and validation Mission | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1.1 | 1.1 b Preparation of contractual arrangements and clarifying pending questions with partners | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1.1 | 1.1 c Development of the contract with the national partner | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1.2 | 1.2 Meeting of the National Steering Committee ; communication to the media | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2. Workshop on the implementation on the 2003 Convention at national level (IMP) and follow-up | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2.1 | 2.1 Preparation of IMP workshop, including the identification and invitation of participants | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2.2 | 2.2 Training Workshop (implementation of the Convention) and consultation on national institutional, administrative and legislative frameworks (6 days) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3. Development of an inventory methodology with the participation of community (training and pilot activity) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.1 | 3.1 Workshop preparation: identification of participants, including the field team and members of the community concerned (1/3 of the group); obtain the free, prior and informed consent of the community identified | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.2 | 3.2 Training Workshop (inventory) 10 days | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.3 | 3.3 Pilot inventory (8-10 months, 2 field locations) * | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.4 | 3.4 Restitution of inventory work and communication to the public | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4. Closure and reporting | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4.1 | 4.1 Evaluation of the project and conclusions | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4.2 | 4.2 Communication to the media | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4.3 | 4.3 Drafting of the report | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

2. Liste des publications, rapports d'évaluation et autres produits/livrables

1. Rapport d'étape par le Bureau UNESCO à Dakar pour la période mars 2014 – novembre 2014
2. Arrêté N° 023 MC/L du 9 juillet 2014 sur la création, mission, composition du comité de pilotage du projet
3. Compte rendu du Comité de pilotage du 25 août 2015
 - a. Atelier de formation sur la mise en œuvre de la Convention de 2003
 4. Termes de référence de l'activité
 5. Programme de l'atelier
 6. Liste des participants
 7. Rapport narratif élaboré par les facilitateurs, Mme.Claudine-Augée Angoue et M. Sidi Traoré ;
 8. Formulaire des questions à choix multiples sur la Convention 2003
 9. Formulaire d'évaluation de l'atelier
 - b. Journée de réflexion sur le cadre juridique et institutionnel relatif au patrimoine culturel national
 10. Termes de référence de l'activité
 11. Programme de la journée
 12. Liste de présence des participants
 13. Proposition de loi révisée
 14. Lettre du Ministre concernant la proposition de loi révisée
 - c. Formation sur la méthodologie d'inventaire, avec la participation des communautés, des éléments du PCI au Niger
 15. Termes de référence de l'atelier
 16. Programme de l'atelier
 17. Liste de présence des participants
 18. Rapport narratif élaboré par les facilitateurs, M. Domitien Nizigiyimana et M. Sidi Traoré
- c) Stages pratiques sur le terrain, chaque groupe a produit des livrables:
 19. Groupe 1: rapport de mission
 20. Groupe 1: une fiche d'inventaire
 21. Groupe 1: 10 photos
 22. Groupe 2: rapport de mission
 23. Groupe 2: une fiche d'inventaire
 24. Groupe 3: rapport de mission
 25. Groupe3 : une fiche d'inventaire
 26. Groupe 4: rapport de mission
 27. Groupe 4: une fiche d'inventaire
 28. Groupe 4: 10 photos

d) Achat du matériel technique

29. Une facture en date du 16 avril 2015 ;
30. Un rapport sur l'achat d'équipement.

e) Travail d'Inventaire Participatif (TIP) sur le village de Boubon et la ville d'Agadez

31. Termes de référence des activités.
32. Brochure didactique
33. 20 fiches d'inventaire
34. Exposition

f) Coupures presse

3. *Liste des principaux équipements fournis dans le cadre du projet et situation après la fin de la période couverte par le contrat.*

- 3 appareils photo Panasonic numériques ;
- 3 appareils enregistreurs de son (DVD SR) ;
- 1 Ordinateur de bureau complet ;
- 2 Ordinateurs portables (HP) ;
- 1 imprimante multifonction et accessoire ;
- 1 Vidéo Projecteur + accessoires ;
- 2 disques durs 1000 GB ;
- 5 antivirus ;
- 5 multiprises ;
- 4 Encre imprimante ;
- 10 Clefs USB ;
- Consommables (rames papiers, piles, cartes mémoires...)